

**REUNION DU 22 DECEMBRE 2017  
C.L.E. DE PUISAYE FORTERRE VALLEE DE L'YONNE**

**DATES A RETENIR DÈS MAINTENANT :**

18/01/2018 : Vœux du SDEY à 18h00 - Espace culturel à Appoigny

22/03/2018 : Salon de l'éclairage public de 18h00 à 20h00 - Espace animation des Joinchères à Venoy.

*Votre avis nous intéresse !*

*Suite à la CLE, un questionnaire va être transmis à l'adresse mail de votre Mairie.*

*Merci de prendre quelques instants pour y répondre.*

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux décembre à onze heures, la commission locale d'énergie PUISAYE FORTERRE VALLEE DE L'YONNE (CLE PFVY) du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (S.D.E.Y.), régulièrement convoquée, s'est réunie à MOLESMES (89560), dans les locaux de la Communauté de communes, 3 route du Suchois, sous la présidence de Monsieur Jacques BALOUP, vice-président en charge de la C.L.E.

Convocation du 05.12.2017

**Présents :** François-Xavier NIVETTE, Philippe VIGOUROUX, Jean-Claude DENOS, Jean-Claude LARDRY, Jean-Michel RIGAULT, Michèle DONZEL BOURJADE, Michel CHOCHOIS, Nadia CHOUARD, Jeannine JOUBLIN, Monique WLODARCZYK, Jean-Paul SAUTREAU, Michel CARRE, Yves DE ROYER, Yves GRAILLOT, Jean DESNOYERS, Claude MILLOT, Christian MORIZOT, Eric BOULET, Patrick BLANCHARD, Marc FERRY, Jacques BALOUP, Jack CHEVAU.

Catherine CORDIER (maire de Ouanne), Jean MASSE (maire de Saints)

**Absents/excusés/représentés :** Sylvain NOEL, Thierry DELHOMME (pouvoir J.M. RIGAULT), Pierre DENIS (excusé), Jacques GILET (excusé), Monique KOBYLARZ (pouvoir J. BALOUP), Gilles HOUBLIN, Bertrand JURIEEN DE LA GRAVIERE, Jean-Claude GRASSET, Emmanuel BRAS, Denis PERRAULT, Maryse BEAUFILS (pouvoir Yves GRAILLOT), Jean-Pierre ROUSSELLE, Michel GARRAUD, Daniel BRUNEL, Gérard D'ASTORG, Jean-Michel GODEFROY, Gilbert PLESSY (excusé), Gérard MARION, Claude SAMYN (excusé), Franck BENTO, Xavier PARENT, Denis POUILLLOT (pouvoir J.N. LOURY), Pierre ROPARS, Martial HERMIER (excusé), Michel COSME (pouvoir J.C. DENOS), Jacques MARUEJOL, Sébastien MORANGE, Laurent HARDOUIN, Francis JEANDARME, François GUYARD (excusé), Olivier THEVENIN (pouvoir J. DESNOYERS), Hervé VAN DAMME, Patrick REBY, Bernard PARTONNAUD, Claude SALIN (pouvoir P VIGOUROUX), Gérard LEGRAND.

22 communes sur 49 sont représentées

Monsieur BALOUP, vice-président du S.D.E.Y. en charge de la CLE PFVY, remercie tous les élus de leur présence à cette assemblée.



Il remercie également les représentants du SDEY, de la SEM et des entreprises, qui sont venus à cette réunion afin d'apporter des informations et répondre aux éventuelles questions des délégués : Jean-Noël LOURY (Président du SDEY), Irène EULRIET-BROCARDI (directrice de la SEM Yonne Energie), Émeline RIMBAULT (coordonnatrice de CLE SDEY), Elodie GAUDEZ (responsable service éclairage public SDEY), Yannick DAUBIE (Technicien au service Eclairage Public du SDEY), Karen GUYOT (technicienne SDEY) Mickaël GRAND (Chargé de mission télécommunication SDEY), Claudine DELOHEN (secrétaire CLE PFVY au SDEY), Jean-Raymond TERRIER (entreprise EIFFAGE ENERGIE).

Puis il procède à l'appel des délégués de communes.

## ORDRE DU JOUR

1. Règlement financier 2018.
2. Mise à disposition de supports communs pour le déploiement de la fibre optique.
3. Pylônes de téléphonie.
4. Présentation de la SEM.
5. Point sur les travaux 2017.
6. Questions diverses : Trophées des lumières

### 1. RÈGLEMENT FINANCIER 2018

Jacques BALOUP laisse la parole à Jean-Noël LOURY qui précise que seuls certains postes ont été modifiés :

✓ **Eclairage public** : Le programme Ballons fluo s'arrête (déjà renouvelé plusieurs fois). En 2018, le SDEY apportera une subvention de 40% du HT sur les travaux, portée à 60 % du HT pour l'éclairage intelligent. Ce dernier permet de faire de la télégestion : on connaît ainsi la consommation réelle par point lumineux et l'état de ces points lumineux ; l'ajout de bornes wifi ou de caméras de vidéo-surveillance est possible.

✓ **Dissimulation** :  
Devant les nombreuses demandes de travaux de dissimulation des communes et afin de subventionner plus de projets pour satisfaire les communes, les taux de subventions ont été revus.

Pour la partie basse tension, le SDEY apportera une subvention de 20 % du HT et le Face C (ou) ART.8 une subvention de 40 % du HT sur un plafond de 60 000 € HT.

Le dépassement sera financé à hauteur de 30% du HT sur fonds propres du SDEY.

Une enveloppe de 850 000 € TTC de travaux sur fonds propres a été ouverte pour 2018.

✓ **Bornes** :

Au 31 décembre 2017, l'aide de l'ADEME prendra fin.

Le SDEY maintient sa participation actuelle soit 30% pour une borne normale et 50% pour une borne rapide.

Les consommations resteront gratuites jusqu'à la fin de l'année 2018. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les utilisateurs paieront leur consommation.

- ✓ Suite à plusieurs demandes de la part des communes et afin d'accélérer la gestion des dossiers, une délibération générale pourra être prise, seuls les pourcentages de participation seront renseignés avec un montant maximum décidé par le conseil municipal autorisant le maire à signer les conventions financières.

M. NIVETTE, délégué de BLENEAU demande des précisions sur l'éclairage intelligent ; Yannick DAUBIE explique qu'une commande est à l'intérieur de luminaire ; la gestion se fait via internet à l'aide d'un mot de passe ;

M. RIGAULT, délégué de DRUYES LES BELLE FONTAINES, demande le coût supplémentaire par point lumineux ; réponse : entre 150 et 200 €

Monsieur LOURY signale que des entreprises ont démarché les communes en leur proposant la pose d'ampoule Led - très cher- sans changer la gamelle souvent vétuste entraînant plus de visites de maintenance. Il précise qu'il est conseillé de changer le luminaire pour un luminaire Led, garanti entre 5 et 8 ans contrairement aux 3 ans de l'ampoule Led. De plus, le luminaire Led ne nécessitera qu'une visite de maintenance par an.

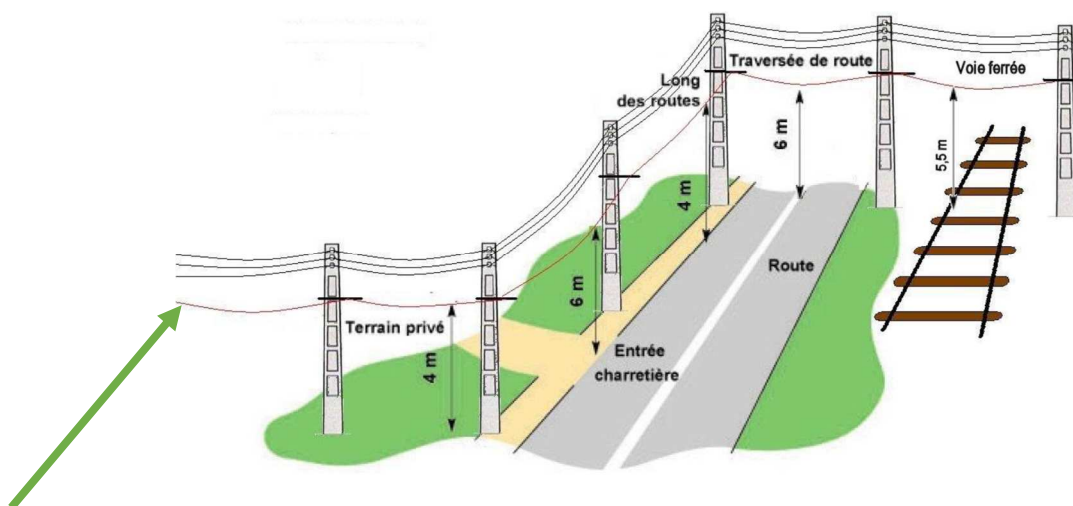
Il est plus intéressant financièrement pour une commune de changer le luminaire existant en luminaire Led car les subventions du SDEY sont plus importantes sur les travaux que sur la maintenance.

De plus, avec une lumière Led, le rendu des couleurs est meilleur (Cf. annexe n°1)

## 2. TELECOM : MUTUALISATION DES APPUIS COMMUNS

Monsieur LOURY annonce qu'une convention tripartite « appuis communs » a été actée au niveau national par la FNCCR, ENEDIS et les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité pour faciliter le déploiement de la fibre dans le département de l'Yonne ou l'équipement de pylônes de téléphonie mobile.

- ✓ Le Conseil Départemental de l'Yonne et d'autres maîtres d'ouvrages de télécommunications ont sollicité le SDEY pour signer une telle convention dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit.
- ✓ Le SDEY a pris une délibération permettant de signer ce type de convention avec un Maître d'Ouvrage d'un réseau de communications électroniques.



Passage de la fibre sur les supports du réseau Haute tension ou basse Tension du SDEY

Pour rappel, les poteaux appartiennent au SDEY et l'usage en revient à Enedis.

L'utilisation des supports communs sera soumise à une redevance au SDEY de la part du maître d'ouvrage payable en une fois pour une durée de 20 ans soit 27.39 € HT (indice 2017) par traverse, liaison entre 2 poteaux.



Ce droit d'usage est appliqué selon les modalités du modèle de convention nationale.  
La maintenance est assurée par l'opérateur.

### 3. PYLONES DE TELEPHONIE

La parole est donnée à Michaël GRAND qui fait le point sur l'avancement des projets zones blanches.

Dans l'Yonne, 31 communes situées en Zones blanches seront couvertes par le réseau de téléphonie grâce à la construction de 28 pylônes.

Il n'est pas nécessaire de changer d'abonnement pour en bénéficier. Les opérateurs doivent partager le réseau.

1300 sites écotouristiques ont été validés par l'Etat au niveau national dont 3 en Puisaye : Guédelon, centre équestre de Chevillon et lac du Bourdon.

De nouvelles campagnes de mesures ont été faites : 7 nouvelles communes recensées en zones blanches sont en attente de validation de l'Etat (Vireaux, Stigny, Nuits/Armançon, Grimault, Escamps, Asquins, Bois d'Arcy).

A ce jour, 23 pylônes ont été commandés, 19 sites construits cette année dont 13 pylônes réceptionnés, qui émettront au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Mouffy devrait être opérationnel entre Février et avril 2018.

En 2018, il reste 9 sites à construire et 6 pylônes à réceptionner

Le département de l'Yonne aura su se démarquer en engageant des mesures concrètes, qui améliorent le quotidien de ses habitants et de ses visiteurs, dit Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY. Toutefois, il déplore que pour la deuxième vague de résorption des zones blanches, pour laquelle sept communes du département ont été identifiées, l'Etat réfléchisse à confier les travaux aux opérateurs de téléphonie et non aux collectivités territoriales.

Il rappelle aux délégués qu'une plateforme « mobile » destinée aux communes existe. Il invite à nouveau les maires à s'y rendre et de lui écrire au SDEY afin de faire remonter les doléances auprès des opérateurs.

<https://www.francethd.fr/mobile/plateforme-francemobile.php>

M. BALOUP signale des problèmes avec les opérateurs (Bouygues, Orange et SFR) concernés par le programme de résorption des zones blanches ; la situation géographique des émetteurs (Chastenay) ne semble pas toujours judicieuse ainsi que les puissances émettrices qui sont très faibles et ne couvrent qu'une distance réduite autour de ces derniers (exemple : Champcevrains). Ce constat est d'autant plus anormal que les pylônes mis à disposition des opérateurs sont financés par les collectivités locales alors que FREE envisage d'installer, sans subvention, des émetteurs sur les communes de Tannerre, Bléneau, St-Sauveur.

M. SAUTREAU, délégué de Merry/Yonne, signale que le téléphone et internet passe très mal sur la commune ; M. BALOUP informe que le conseil municipal devrait délibérer à ce sujet.



## 4. PRESENTATION DE LA S.E.M.

La parole est donnée à Irène EULRIET-BROCARDI

Elle rappelle que la SEM Yonne Energie a été fondée en juillet 2017.

Puis elle précise les différents points :

### A- Le contexte

*Au niveau européen*, les objectifs fixés sont :

Une politique commune de l'énergie ainsi que la lutte contre le changement climatique par la baisse 40% des émissions de CO<sub>2</sub>, l'augmentation 27% d'efficacité énergétique d'ici 2020 et l'utilisation de 27% d'énergies renouvelables.

*Au niveau national* (loi du 10.02.2015 transition énergétique pour la croissance verte), les objectifs fixés sont :

Réduction 40% des gaz à effet de serre, 30% de la consommation d'énergie fossile et porter à 40% la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité (2030).

Division par 2 de la consommation énergétique (2050).

Passer de 70% à 50% la part du nucléaire et réduire de 50% les déchets mis en décharge (2025).

*Au niveau local* le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) : loi NOTRe.

### B- Cadre, Actionnariat et Gouvernance

La SEM Yonne Energie participe au déploiement d'infrastructures dédiées aux énergies renouvelables. Elle travaille en faveur de l'autonomie énergétique de l'Yonne.

La SEM ou Société d'Économie Mixte est une société anonyme. C'est une structure de droit privé même si le capital est détenu majoritairement par une ou plusieurs personnes publiques (jusqu'à 85%).

Le capital de la SEM Yonne Énergie s'élève à 2 700 000 € dont le SDEY 2 240 000 €.

On compte 7 actionnaires répartis ainsi :

- ✓ 2 collectivités territoriales : SDEY et SDE28 (Eure et Loir)
- ✓ 3 SEM : Vendée Énergie, Enersieil (Indre et Loire), Nièvre Énergies
- ✓ 2 banques : Crédit Agricole Champagne Bourgogne et Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté

La SEM est dirigée comme suit :

- ✓ Président directeur général : Jean-Noël LOURY
- ✓ Vice-Présidents : Jean-Pierre BOUILHAC et Grégory DORTE
- ✓ Membres du conseil d'administration : Jean DESNOYERS, Guillaume DUMAY, Jean-Pierre GERARDIN, Michel PANNETIER, Patrick PICARD, Denis ROYCOURT, Xavier NICOLAS (SDE28), Olivier LOIZEAU (Vendée énergie), Jean-Luc DUPONT (Enersieil).
- ✓ Directrice : Irène EULRIET-BROCARDI

### C- Les missions

Réaliser des études relatives à la conception d'unités de production d'énergie et de distribution de chaleur, et à leur exploitation à partir de ressources renouvelables : biomasse, éolien, solaire, hydroélectrique.

Promouvoir le recours au EnR (énergies renouvelables)

Fédérer les compétences en matière d'EnR

Rechercher des financements de projets et y participer.



Le Comité d'engagement a étudié, depuis la création de la SEM, un dossier « méthanisation », 3 dossiers « éoliens », 4 dossiers « photovoltaïques » et un projet de « biométhane de synthèse ».

M. LOURY précise que le SDEY s'inscrit dans la transition énergétique ; Aurélie ROSSIGNOL travaille également sur la transition énergétique.

## 5. POINT SUR LES TRAVAUX 2017

Monsieur Jacques BALOUP informe les délégués que 14 Millions de travaux tous confondus ont été commandés à l'échelle du Syndicat au 30.11.2017. A la fin de l'année, il estime que 15 millions de travaux auront été commandés.

Pour la CLE PUISAYE FORTERRE VALLEE DE L'YONNE, au 30.11.2017, plus de 900 000 € de travaux ont été commandés.

L'éclairage public a beaucoup progressé et représente 28% des travaux. Le renforcement et la sécurisation totalisent 1/3 et la dissimulation près d'1/4 ; le reste concerne les extensions, les bornes électriques et le réseau de télécommunication.

Emeline RIMBAULT rappelle (plaquette envoyée aux communes) le circuit et démarches avant une commande de travaux.

M. LOURY déplore des délais travaux non respectés sur certains chantiers : des pénalités seront appliquées aux groupements d'entreprises concernés.

M. BALOUP demande si des remarques sont à noter sur le tableau distribué en début de séance qui liste tous les dossiers en cours avec l'avancement des travaux ainsi que les projets pour 2018. Il précise que peu de demandes ont été faites.

COURSON LES CARRIERES : les travaux ont été retardés en raison principalement de problème technique pour la traversée de route ;

DRUYES LES BELLES FONTAINES : Monsieur le Maire signale que les travaux d'éclairage public hameau la Fauvin ne sont toujours pas commencés ; Yannick signale que l'entreprise a 90 jours pour réaliser les travaux, soit jusqu'au 25/12/17.

LAINSECQ : un renforcement a été demandé pour une alimentation au hameau « les Caves » ; Karen fera un chiffrage après pré piquetage ;

MAILLY LA VILLE : nouvelle demande extension ;

MERRY SEC : le SDEY attend le retour de la convention éclairage public pour une horloge ;

OUANNE : la commune voudrait une étude pour : E.P. lotissement « Arrivault » ainsi que dissimulation route de Courson ;

Par ailleurs, les poteaux F.T. ne sont toujours pas déposés.

FESTIGNY : des poteaux F.T. restent à déposer.

M. LOURY propose aux maires de le contacter s'ils ont des problèmes particuliers.



Il informe par ailleurs que le SDEY peut prêter un véhicule électrique pour essai (1 jour maximum).

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

Les trophées 2018 de l'éclairage public dans l'Yonne feront l'objet de remises des prix lors du salon de l'éclairage public, le jeudi 22 mars 2018 à VENOY.

De nombreuses entreprises spécialisées seront présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BALOUP lève la séance à 12 h 40 mn.

Le responsable de la Commission Locale d'Energies  
Puisaye Forterre Vallée de l'Yonne - CLE PFVY  
Vice-président du SDEY

Jacques BALOUP

## **ANNEXE N°1 : Comparaison entre une ampoule Led et un luminaire Led**



Une lampe Led est une simple source sans lentille ni collimateur.



En revanche, un module Led possède, en plus de la source Led, une optique à micro-réflecteurs ou une lentille qui dirige le flux selon une répartition photométrique précise pour étaler l'éclairage dans la largeur et la longueur de la chaussée et en optimiser l'uniformité.